

## Greffe municipal

### ORGANISATION DU SERVICE



© Bernard Landon

Le Greffe municipal était composé, au 31 décembre 2019, de sept collaborateurs pour un total de 5.8 EPT, de deux collaboratrices pour les Archives communales, un auxiliaire et un apprenti, à savoir :

- 1 Chef de service, Secrétaire municipal.
- 1 Secrétaire municipal adjoint à 100 %.
- 1 assistante à 100 %.
- 1 employée de commerce à 100 %.
- 1 responsable des naturalisations à 70 %.
- 1 responsable du site internet à 40 %.
- 1 huissier à 70 %\*.
- 1 archiviste à 30 % + 1 spécialiste en information documentaire à 20 %\*\*.
- 1 auxiliaire (huissier remplaçant).
- 1 apprenti employé de commerce.

\* A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, le taux d'occupation de l'huissier municipal est passé de 50 à 70 %. Travaillant à 100 % pour la Commune, son taux d'activité au SBED a été réduit à 30 %. Cette adaptation se justifie par une tournée du courrier interne plus longue, une augmentation du travail d'intendance et la fermeture temporaire de la grande salle du Motty.

\*\* Par simplification administrative, ces personnes, qui travaillent également pour les Communes de Prilly et Jouxens-Mézery, sont engagées et salariées par la Commune de Prilly, laquelle répartit et facture annuellement les charges salariales et les autres frais (voir le compte n° 110.3521). Elles ne figurent dès lors pas dans l'effectif du personnel communal comptabilisé par le Service des ressources humaines.

### TACHES DU SERVICE

Les principales tâches du Service sont les suivantes :

- Préparation des séances et secrétariat de la Municipalité (ordres du jour, procès-verbaux des séances, communication, agenda, transmission des décisions municipales aux services de l'administration communale).
- Rédaction de la correspondance municipale.
- Organisation des manifestations et réceptions municipales.
- Communication.
- Soutien juridique.
- Secrétariat du Syndic.
- Préparation, impression et envoi des documents destinés aux Conseillers communaux (préavis, communications municipales, réponses aux interpellations, procès-verbaux, ordres du jour) et insertion de ces documents dans la zone sécurisée du site internet communal (extranet), puis dans la partie publique.
- Suivi des séances du Conseil communal (pilier public, approbation cantonale, interpellations, vœux, questions).
- Relations et coordination avec le Conseil communal (Président, Secrétaire, Commission de gestion, etc.).
- Réalisation du rapport de gestion, en collaboration avec les services communaux et les organismes intercommunaux.
- Ouverture et acheminement du courrier pour toute l'administration communale.
- Gestion du site internet de la Commune, de l'intranet pour le personnel communal et de la zone sécurisée du Conseil communal (extranet).
- Gestion administrative des domaines.
- Gestion de l'économat pour toute l'administration communale.
- Traitement des dossiers des candidats à la naturalisation et organisation des tests de connaissances élémentaires.
- Renseignements généraux à la population.
- Formation de l'apprenti.
- Gestion des archives communales.
- Organisation de l'affichage électoral.

- Etablissement d'actes de mœurs.
- Gestion du vin communal.
- Gestion de l'occupation de l'abri STPA de la Coquerellaz, relations avec les troupes qui stationnent dans le cantonnement.
- Secrétariat de la Commission COH.
- Réalisation de la plaquette/brochure communale, en collaboration avec l'entreprise Inédit Publications SA, tous les 2-3 ans.

Par ailleurs, le Secrétaire municipal préside la séance hebdomadaire des Chefs de services de l'administration communale.

### PROJETS ET ACTIVITES PONCTUELLES

- Finalisation de la mise en œuvre, au niveau communal, de la nouvelle procédure de naturalisation.
- Finalisation de la création d'un intranet pour le personnel communal.
- Finalisation de la mise à jour des formulaires en ligne sur le site internet et création d'un espace dédié aux sociétés locales.
- Organisation d'une *garden-party* en l'honneur des nouveaux citoyens suisses et bourgeois d'Ecublens.
- Organisation d'une journée de formation et d'échanges pour une délégation de 25 Albanais représentant des autorités locales et régionales de ce pays, dans le cadre d'un programme de la Confédération (DDC-Helvetas) de renforcement de la démocratie locale en République d'Albanie, à laquelle ont activement participé le Président et la Secrétaire du Conseil communal, ainsi que le Syndic et Mme Manzini.
- Organisation d'une soirée de dégustation et de souscription des vins de la Ville d'Ecublens, pour les membres du Conseil communal et du personnel communal.

### Nouvelle procédure de naturalisation

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois du 19 décembre 2017 (nLDCV), la Municipalité a défini la

procédure et l'organisation interne permettant de répondre aux nouvelles exigences fédérales et cantonales.

Après avoir examiné les différentes alternatives prévues par la nouvelle loi, l'Autorité exécutive a dû renoncer à maintenir une Commission de naturalisation.

Les candidats doivent maintenant déposer leur dossier au Service de la population du Canton (SPOP), à Lausanne, lequel examine si certaines conditions matérielles sont remplies. Puis, le dossier est transmis à la commune de résidence qui est chargée de faire passer le test de connaissances élémentaires et d'évaluer l'intégration et la familiarisation avec les conditions de vie en Suisse, ainsi que le respect de l'ordre public (impôts, etc.).

Le Greffe municipal a donc défini les « questions locales » pour ces tests, effectués par écrit au moyen d'un questionnaire à choix multiples (QCM). Les personnes ayant suivi 5 ans de scolarité obligatoire en Suisse en sont dispensés.

Un entretien individuel est proposé à tous les candidats afin de les soutenir et les conseiller dans leur démarche pour l'obtention du droit de cité.

### Intranet – Mise en ligne



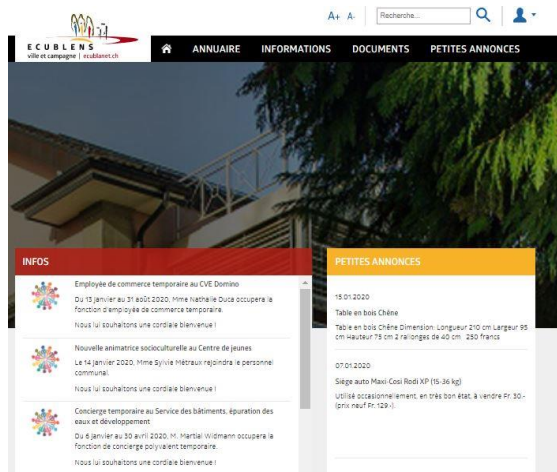
Après de nombreux mois de travail, le projet de site intranet, mené avec la collaboration des services communaux, a été mis en ligne à mi-décembre.

Cet outil, baptisé « Ecublanet » et destiné exclusivement au personnel communal, permet de partager des informations et des fichiers (directives, modes d'emploi, modèles de documents, formulaires internes, etc.). Il permet également à la Municipalité et au Service des ressources humaines de communiquer des informations officielles au personnel.

Parmi les nombreuses rubriques disponibles, un annuaire du personnel permet aux collaborateurs de rechercher rapidement toutes les informations nécessaires, en effectuant des tris par service ou par lieu de

travail notamment, ou en tapant des mots-clés relatifs aux tâches par exemple.

Un service de petites annonces est également offert aux collaborateurs.

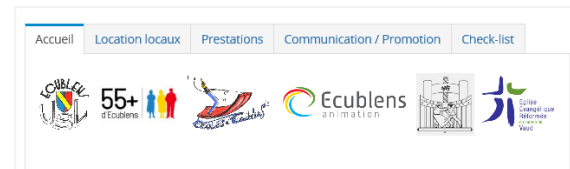


### Mise à jour des formulaires en ligne sur le site internet [www.ecublens.ch](http://www.ecublens.ch) et création d'un espace dédié aux sociétés locales

Suite à l'interpellation déposée le 23 juin 2017 par M. Alain Blanchoud, Conseiller communal, une étude a été menée afin de faciliter la tâche des citoyens.

En effet, de nombreux formulaires ont été modernisés afin de pouvoir être complétés en ligne et envoyés directement ou remplis à l'écran et imprimés (pour ceux nécessitant une signature). Ce projet a nécessité une importante coordination interservices.

De plus, un espace réservé aux sociétés membres de l'USL (y c. les 55+ d'Ecublens, la Direction des écoles, Ecublens Animation, la Galerie du Pressoir et la Paroisse d'Ecublens/Saint-Sulpice) a été créé sur le site internet communal ([www.ecublens.ch/cadre-de-vie/entreprises-societes-associations/espace-reserve-aux-societes-membres-de-l-usl](http://www.ecublens.ch/cadre-de-vie/entreprises-societes-associations/espace-reserve-aux-societes-membres-de-l-usl)). Ce travail est le fruit d'une étroite collaboration entre le Greffe municipal, le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable et le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises.



### Garden-party en l'honneur des nouveaux citoyens suisses et bourgeois d'Ecublens



Le lundi 26 août 2019, afin de féliciter ses nouveaux bourgeois, la Municipalité les a conviés à une *garden-party* dans le cadre bucolique du parc de Mon Repos, organisée par le Greffe municipal, avec l'aide précieuse du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable et du Service des travaux.



Près de 100 personnes ont répondu favorablement à cette invitation. C'est sous un magnifique soleil qu'un magicien a accueilli les convives et les a bluffés par ses tours de magie. Cette soirée fût un succès et a clôturé en beauté le parcours de l'obtention de la bourgeoisie d'Ecublens.



### Soirée de dégustation des vins de la Ville d'Ecublens



Le jeudi 21 novembre 2019, à la salle des réceptions de Mon Repos, une soirée de dégustation et de souscription des vins de la Ville d'Ecublens a été organisée à l'intention des membres du Conseil communal et du personnel communal.

Une trentaine de personnes sont venues déguster quelques-uns des excellents crus issus des 6'853 m<sup>2</sup> de vignes communales (cépages : Merlot, Gamaret, Chasselas, Viognier et Sauvignon).

### DOMAINES



Outre la gestion courante, les dossiers suivants ont été traités durant l'année :

- Mise à jour de tous les baux à ferme.
- Vignes communales, parcelle n° 940 à Mon Repos : jusqu'en 2019, une partie de cette parcelle, sur laquelle est planté le Chasselas, était louée au Domaine Henri Cruchon SA, lequel revendait à la Commune une partie des bouteilles qui en étaient issues. Comme toutes les autres vignes font l'objet d'un contrat d'entretien, il a été décidé, en accord avec le locataire, de soumettre la parcelle de Chasselas au même régime que les autres vignes dès le 1<sup>er</sup> octobre

2019, aucun motif ne justifiant cette différence de traitement, probablement historique. Désormais, toutes les vignes communales font l'objet d'un contrat d'entretien. Le raisin vendangé, propriété de la Ville, est ensuite vinifié et mis en bouteille par le Domaine Henri Cruchon SA selon un tarif des prestations de vinification validé par la Municipalité.

- Emprises de chantier sur des parcelles communales dans le cadre du projet de nouvelle jonction autoroutière d'Ecublens et d'élargissement de l'échangeur d'Ecublens : au 31 décembre 2019, aucune suite n'a été donnée à l'opposition déposée le 7 décembre 2018 auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) afin de défendre les intérêts de la Commune.

La parcelle 884 (dite de la Bergère), mise temporairement à disposition d'un promoteur immobilier dans le cadre d'un projet de construction d'un petit immeuble sur la parcelle n° 2'492, moyennant une indemnisation, a été restituée et remise en état à l'issue des travaux.

### AUTORISATIONS GÉNÉRALES

#### **Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières (préavis n° 2016/17)**

La Municipalité a fait usage de l'autorisation générale précitée, octroyée par le Conseil communal pour la législature 2016-2021, comme suit :

- **Constitution à terme de droit de superficie distinct et permanent, d'hypothèque légale et de servitude, en faveur de la société AFIRO, sur la parcelle 2459, propriété de la Commune d'Ecublens.**  
Acte signé le 25 septembre 2019 devant notaire.
- **Radiation à terme de droit de superficie en faveur de la société AFIRO, sur la parcelle 56, propriété de la Commune d'Ecublens.**  
Acte signé le 25 septembre 2019 devant notaire.

### **Autorisation générale de plaider (préavis n° 2016/18)**

L'autorisation générale de plaider octroyée par le Conseil communal à la Municipalité pour la législature 2016-2021 a été exercée comme suit en 2019 :

Tribunal cantonal – Cour de droit administratif et public (CDAP)

- **Recours de locataires du chemin de Veilloud contre la décision de la Municipalité du 31 octobre 2018 (résiliation du bail à loyer et remboursement au titre de l'aide communale).**

Le recours a été rejeté en date du 3 avril 2019, confirmant ainsi la décision de la Municipalité. Pour le surplus, le recours au Tribunal fédéral qui a suivi a été jugé irrecevable le 18 juin 2019. L'affaire est close.

### **Autorisation générale en matière de successions (préavis n° 2016/19)**

Aucune succession n'a été soumise à l'acceptation de la Municipalité en 2019.

### **VISITE PREFECTORALE**

Le 27 novembre 2019, Mme Anne Marion Freiss, Préfète du District de l'Ouest lausannois, a procédé à la traditionnelle visite de l'administration communale. Elle s'est rendue au Service du contrôle des habitants et a rencontré la Cheffe de service. Puis, elle a examiné divers documents, registres et procès-verbaux et s'est entretenue à tour de rôle avec le Président et la Secrétaire du Conseil communal, le Boursier, le Secrétaire municipal et les membres de la Municipalité.



**Ecole polytechnique fédérale de  
Lausanne (EPFL) – Prix de la  
Ville d'Ecublens/VD**



La Municipalité a décidé d'octroyer le prix de la Ville d'Ecublens/VD, d'une valeur de Fr. 1'000.-, à **Mme Célia Marine Küpfer**, pour son travail de Master en architecture intitulé « Eléments de réemploi. Centre logistique pour matériaux issus de la déconstruction : un nouvel activateur social ».



**Université de Lausanne (UNIL) –  
Prix de la Ville  
d'Ecublens/VD**



UNIL | Université de Lausanne

La Municipalité a décidé d'attribuer le prix de la Ville d'Ecublens à **Mme Julie Lang**, titulaire d'une maîtrise ès lettres, pour son mémoire intitulé « René Berger et la vidéo : pensées et expositions en réseaux ».

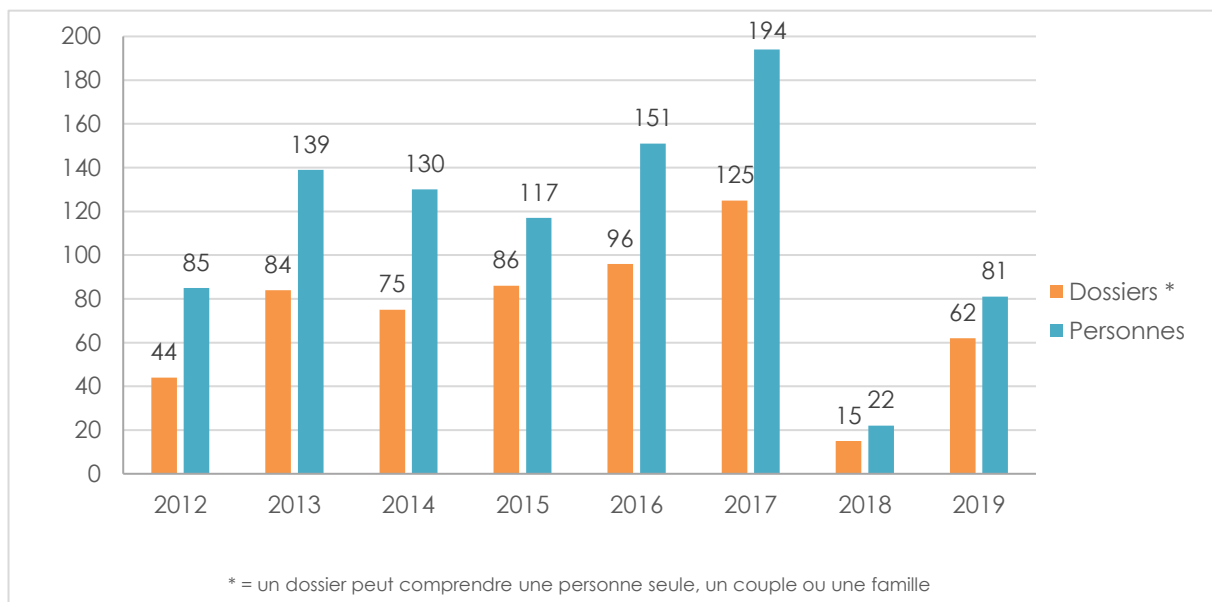
Ce prix, d'une valeur de Fr. 1'000.-, a été remis le 18 septembre 2019, lors de la remise des prix de la Faculté des lettres.



## Naturalisations

### Dossiers déposés

Pour rappel, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois (nLDCV) le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le nombre de demandes de naturalisations déposées, en application du nouveau droit, avait drastiquement diminué en 2018. Cette année-là avait été consacrée au traitement des demandes de naturalisation déposées avant le 31 décembre 2017, lesquelles avaient considérablement augmenté au cours des dernières années.



### Octrois de bourgeoisie

Nombre de personnes auxquelles la Municipalité a octroyé la bourgeoisie de la Commune d'Ecublens :

	2018	2019
<b>Procédure ordinaire (art. 8 aLDCV), avec audition par la Commission de naturalisation</b>	99	36
<b>Procédure ordinaire (art. 8 aLDCV), sans audition par la Commission de naturalisation</b> (personnes de moins de 16 ans comprises dans la demande des parents)	36	6
<b>Procédure facilitée pour les jeunes étrangers de la 2<sup>e</sup> génération (art. 22 aLDCV), sans audition par la Commission de naturalisation</b>	10	0
<b>Procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 aLDCV), sans audition par la Commission de naturalisation</b>	18	0
<b>Total des personnes auxquelles la bourgeoisie a été octroyée</b>	<b>163</b>	<b>42</b>
<b>Personnes dont le dossier a été suspendu (procédure ordinaire, art. 8 aLDCV), audition à repasser</b>	<b>7</b>	<b>18</b>

aLDCV = ancienne Loi sur le droit de cité vaudois en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.

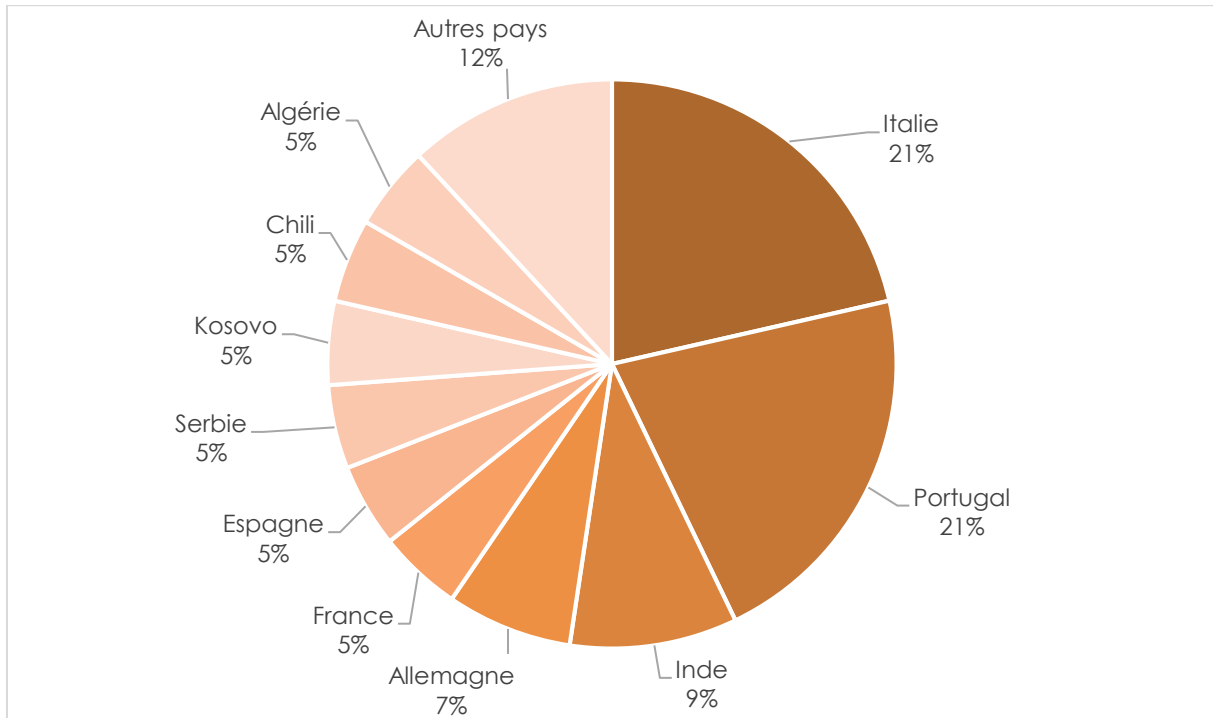
nLDCV = nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Auditions

En 2019, la Commission de naturalisation s'est réunie à 10 reprises et a auditionné 54 personnes. 36 personnes ont obtenu la bourgeoisie et 18 ont vu leur dossier suspendu.

## Nationalités des personnes ayant obtenu la bourgeoisie en 2019

Ces personnes sont issues de 15 nationalités différentes (29 en 2018), dont les pays les plus représentés sont les suivants :



Cérémonie d'assermentation par le Conseil d'Etat à l'Aula des Cèdres de la HEP Vaud, à Lausanne, le 28 août 2019 © ARC Jean-Bernard Sieber

Pascal Besson,  
Secrétaire municipal





## Archives communales

### Ressources humaines

L'année 2019 a connu un grand changement : Mme Delphine Friedmann, archiviste depuis 18 ans, est partie en juin poursuivre sa carrière à la tête des Archives cantonales vaudoises. Au 1<sup>er</sup> novembre, une nouvelle archiviste, Mme Coralie Abt, a été engagée et poursuit les missions liées aux archives intercommunales. Son poste est toujours réparti entre les trois communes comme suit : 45 % pour Prilly, 30 % pour Ecublens et 5 % pour Jouxpens-Mézery. La spécialiste en information documentaire a poursuivi ses activités à 20 % pour Ecublens et 10 % pour Prilly.

### Gestion documentaire

La Municipalité a validé les Directives municipales sur l'archivage. Ces dernières règlent l'archivage des documents produits ou reçus, quel que soit leur support, dans le cadre de l'accomplissement des tâches publiques communales. Le but de cette directive consiste à :

- Assurer la continuité, la rationalité et le contrôle de leur gestion.
- Garantir la sécurité du droit.
- Protéger les intérêts légitimes des personnes.
- Sauvegarder le patrimoine documentaire à des fins de recherche et d'information.

Ainsi, les Archives communales d'Ecublens se conforment aux dispositions légales supérieures, en particulier en matière d'archivage, d'information, de protection des données personnelles et de droits d'auteur.

Un guide de gestion documentaire vient compléter les directives. Ces documents permettent de formaliser le cadre déjà en place.

### Evaluation

Les services de l'administration sont responsables de leurs dossiers terminés jusqu'à échéance de leur durée d'utilité. Au-delà, les services ont l'obligation de proposer leurs dossiers aux Archives, qui les évaluent

et valident leur élimination ou leur versement aux Archives communales.

En 2019, plusieurs fonds d'archives arrivés au terme de leur durée d'utilité ont été évalués. Ils étaient issus du Service des travaux et du Greffe municipal.

3.5 mètres linéaires ont été éliminés, tandis que 7.2 mètres linéaires ont été versés aux Archives communales.

Par ailleurs, le Greffe municipal a versé aux Archives différents objets iconographiques tels que des tableaux, une tapisserie et des panneaux d'exposition.

L'évaluation des archives du Bureau inter-municipal (BI) a été terminée. Le fonds archivé correspond à plus d'un mètre linéaire.

### Description, inventaires

L'un des buts des Archives communales est de mettre les documents conservés à disposition de l'administration et du public. Pour cela, il faut qu'ils soient identifiés et décrits.

En 2019, la spécialiste en information documentaire a décrit et complété les séries suivantes :

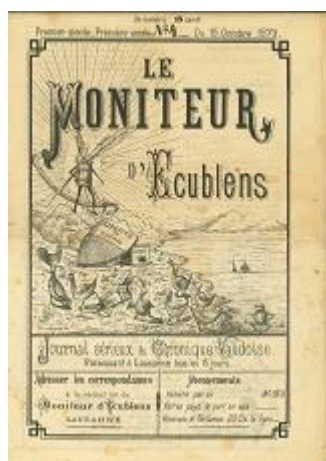
- Actes notariés, conventions et règlements.
- Correspondance.
- Plans d'aménagement du territoire.



Dans le cadre de ce travail, de nombreux documents épars ont pu être réintégrés dans les dossiers correspondants.

Les fonds dits « spéciaux »<sup>1</sup> ont été complétés par deux nouvelles séries :

- Dossiers documentaires sur Ecublens<sup>2</sup> qui regroupent des informations de nature différente permettant d'apporter un point de vue complémentaire sur l'histoire communale.
- Objets et iconographies (suite aux différents versements, il est devenu nécessaire de posséder un inventaire de ce type d'archives).



Plus de 414 notices de description ont été rédigées sur la plateforme « AtoM » (Access to Memory), 263 ont été publiées et sont désormais accessibles en ligne<sup>3</sup>.

### Conservation

Une réflexion concernant la restauration de plusieurs registres a abouti à la conclusion qu'il est nécessaire de planifier des travaux de restauration, de nettoyage et de reliure sur les prochaines années, afin d'améliorer la situation et garantir de meilleures chances de conservation. En effet, pour une part de ces documents, il faut considérer qu'ils ne sont plus consultables en l'état.

Ce programme de restauration devrait démarrer courant 2020.

<sup>1</sup> Il s'agit de fonds qui ne sont pas directement produits par l'administration, mais qui retracent son activité et l'histoire communale.

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://vaud.archivescommunales.ch/index.php/dossiers-documentaires-sur-ecublens>



### Recherches et communication

Plus de 50 dossiers ont été consultés aux Archives communales par les services de l'administration et 14 demandes de recherches ont été adressées aux Archives.

### Activités extérieures

Les archivistes ont participé au groupe de travail « Description et diffusion » qui gère la plateforme de publication des inventaires d'archives communales et qui anime un groupe d'échange et de partage de connaissances autour du logiciel de gestion d'inventaire.

Coralie Abt  
Archiviste intercommunale



<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://vaud.archivescommunales.ch/index.php/ecublens-archives-communales>